

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29/01/2021

et publication du :

29/01/2021

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Etait absent :

M. HUGON Lionel

Etait excusé :

M. JOPPART Eric

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_11122020

Objet : Demande de subvention pour la réalisation d'un mur aux normes et d'une clôture de la cour de l'école dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de mise en sécurité d'un bâtiment public et plan de relance (Etat : DETR 2021)

Le Maire présente le projet de réalisation d'un mur aux normes et d'une clôture de la cour de l'école.

Actuellement, la cour de l'école est limité par un grillage défectueux, très abimé et hors normes, posé sur un mur d'enceinte délabré.

L'école accueille actuellement 42 élèves sur 2 classes. Avec les projets d'urbanisme en cours, nous pouvons espérer un accroissement du nombre d'élèves.

Pour garantir une sécurité optimale des enfants dans la cour de l'école et autour de l'école, et également dans un souci d'esthétique, il convient de refaire entièrement le mur d'enceinte ainsi que la clôture aux normes.

Le coût des travaux s'élève à 93 977,40 € H.T .

Il propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR .

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de réalisation d'un mur aux normes et d'une clôture de la cour de l'école ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

AUTORISE le Maire à déposer, auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2021 (dans la thématique : mise aux normes et sécurisation des équipements publics) une demande de subvention la plus importante possible et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

